

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-1796

présenté par  
Mme Louwagie**ARTICLE 20**

À la fin de l'alinéa 21, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2021 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Dans cet article, le Gouvernement prévoit d'augmenter les taxes sur les billets d'avion. Cette hausse importante des taxes va alourdir encore davantage les impôts du secteur aérien, déjà surtaxé. En effet, il y a déjà plus de 50 % de taxes sur le prix d'un billet d'avion en France contre 30 % ailleurs en Europe.

Le secteur aérien est également un secteur qui a beaucoup souffert du mouvement des « Gilets jaunes » et de son impact sur le tourisme global français, puisque conséquemment à ce mouvement, une baisse de l'activité touristique française a été enregistrée à la fin de l'année 2018 et sur les premiers mois de l'année 2019.

Aussi, afin de laisser un peu de répit à ce secteur, il est proposé de laisser un an supplémentaire sans taxe et de n'appliquer ce dispositif qu'en 2021.